

LA CHARENTE, DÉPARTEMENT PILOTE

Tout travail mérite salaire. En travaillant l'allocataire du RMI doit pouvoir sortir de la pauvreté, gagner plus que lorsqu'il était demandeur d'emploi et donc bénéficiaire des aides sociales.

Jeanine Guinandie Vice-présidente en charge de la solidarité et moi-même avons pensé que le RSA était un moyen efficace pour encourager les allocataires du RMI à chercher et reprendre une activité à temps complet ou partiel. C'est pour cela que la Charente est en France le deuxième département à mettre en place le RSA.

Michel Boutant
Président du
Conseil général

Jeanine Guinandie
Vice-présidente
en charge de la solidarité

COORDONNÉES DE VOTRE RÉFÉRENT SOCIAL :

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE
Direction de la Solidarité
31 bd Emile Roux
16917 Angoulême Cédex 9
05 45 90 75 16
www.cg16.fr

N° vert : 0800 40 16 16

Avec le concours de :



DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

Crédit photo : Théo - Synchro X



La Charente solidaire met en place
le Revenu de Solidarité Active
RSA

“Au possible nous sommes tenus...”

Martin HIRSCH

BÉNÉFICIAIRES DU RMI, SI VOUS :

● (Re)prenez une activité, à temps complet ou partiel

ou

● Augmentez le nombre d'heures travaillées

ou

● Commencez une formation rémunérée

et

habitez la commune d'Angoulême ou le Pays Horte et Tardoire

AVEC LE RSA :

1

Vos ressources **augmentent durablement**

2

Vous êtes **accompagné** par votre référent social

3

Les partenaires locaux vous **facilitent** le retour vers l'emploi

FAITES UN BILAN PERSONNALISÉ...

Vous

+

Votre référent social

=

1. LE SOUTIEN FINANCIER

Quel montant ?

Comment je le reçois ?

2. L'ACCOMPAGNEMENT

C'est quoi l'avantage pour moi ?

Que fait mon référent ?

Quels documents je dois fournir ?

3. LES SOLUTIONS CONCRÈTES

Pour faire garder mes enfants ?

Pour me rendre au travail ?

... AU BON MOMENT

- Vous appelez **dès que** vous savez que vous reprenez une activité
- Vous êtes reçu par votre référent social, qui cherche avec vous des solutions **adaptées** à votre situation
- Vous repartez avec votre **contrat RSA**

LE RSA ET MOI EN TROIS QUESTIONS

POURQUOI ?

Aujourd'hui, le système d'aides (RMI et mesures d'intéressement) ne m'encourage pas à reprendre une activité professionnelle : compte tenu des salaires et de la durée des emplois qui me sont proposés, travailler n'augmente pas mon revenu.

Pire, lorsque je travaille, je perds le bénéfice de certaines aides et mes revenus baissent, ce qui ne me permet pas de boucler mon budget.

Je travaille, mais les contrats à courte durée ou à temps partiel ne me permettent pas de toucher un salaire suffisant pour vivre...

Il me faut un système adapté à ma situation, pour que le fruit de mon travail me permette de vivre dignement.

C'est l'objectif du nouveau système « Revenu de solidarité active » (RSA).

QU'EST CE QUE ÇA CHANGE ?

Travailler me rapportera plus que l'allocation RMI: chaque heure travaillée, chaque euro gagné améliore mon revenu ou celui de ma famille.

Exemple pour une personne isolée sans enfant ayant un emploi à quart-temps, payé au SMIC horaire, par mois :

salaires nets : 251 euros

allocation financière RSA : 313 euros

allocation logement : 231 euros (en zone 2)

donc ressources totales = 795 euros

COMMENT ?

Comme pour le contrat d'insertion, ou l'AED (Accès à l'Emploi Direct), je suis suivi et accompagné par les personnes qui ont instruit mon dossier.

En signant un contrat d'insertion avec le Conseil général, je m'engage à tout faire pour trouver un emploi. En contrepartie, je touche une allocation.

Lorsque je trouve un travail ou si je travaille plus d'heures, les aides et allocations ne sont pas suspendues : c'est le RSA qui prend la relève. Le RSA m'accompagne pour me permettre d'atteindre un revenu garanti.